

PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE D'AQUEDUC DE GRAND PRÉ

Réunion régulière du Conseil d'administration de la Régie d'aqueduc de Grand Pré tenue au Centre communautaire Jacques-Charette à Sainte-Ursule, le 19 avril 2018 à 19 h 30, sous la présidence de Madame Barbara Paillé.

19 avril 2018

Les administrateurs suivants étaient présents et formaient quorum:

Mme Barbara Paillé, Sainte-Angèle-de-Prémont
M. Jonathan Lacourse, Maskinongé
M. Gaétan Beauclair, Yamachiche
M. Réjean Carle, Sainte-Ursule
Mme Sylvie Noël, substitut de Louiseville
M. Sylvain Arvisais, Saint-Léon-le-Grand
M. François Gagnon, Saint-Justin

Étaient aussi présent :

M. Mario Paillé, secrétaire-trésorier
M. Francis Morel-Benoît, responsable des opérations

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Madame Barbara Paillé, présidente déclare la séance ouverte à 19 h 30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la réunion régulière du 15 mars 2018
4. Dépôt et adoption de la correspondance
5. Présentation des dépenses autorisées par délégation de pouvoir
6. Approbation du paiement des comptes
7. Dépôt des résultats financiers au 31 mars 2018
8. Consommation hebdomadaire
9. Suivi des nappes de la Régie
10. Pluviométrie
11. Information sur les opérations et équipements
 - 11.1 Rapport d'activités de Francis Morel-Benoît
 - 11.2 Contrats de déneigement
 - 11.3 Lien internet entre le réservoir de Saint-Édouard et la nouvelle répartitrice
 - 11.4 Mandat à Monsieur Luc Durand auprès d'Industrie Canada pour les fréquences radios
 - 11.5 Entente avec ELPC concernant l'installation d'antennes dans leur tour
 - 11.6 Emploi-Étudiant – Embauche d'un aide-opérateur
 - 11.7 Projet de télémétrie – Demande de permis de construction

12. Organisme des Bassins Versants – Rivière du Loup – Yamachiche et Maskinongé
13. Varia
 - 13.1 Dépôt du rapport de proposition d'un nouveau mécanisme palliatif
 - 13.2 Application du mécanisme palliatif – 2017
 - 13.3 Nomination des vérificateurs externes pour l'année 2018
 - 13.4 Adoption du nouveau mécanisme palliatif
14. Période de questions
15. Levée de la réunion

2018-04-055 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Jonathan Lacourse et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour ci-dessus, en laissant le varia ouvert.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE DU 15 MARS 2018:

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil d'administration ont reçu au préalable copie du procès-verbal de la réunion régulière du 15 mars 2018 ;

POUR CE MOTIF :

2018-04-056 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Réjean Carle et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la réunion régulière du 15 mars 2018 tel que rédigé.

4. CORRESPONDANCES REÇUES

RÉGIE D'AQUEDUC DE GRAND PRÉ

CORRESPONDANCE

En date du 19 avril 2018

A. MUNICIPALITÉS MEMBRES

27 mars 2018

Louiseville – 2^e versement des quotes-parts 2018

29 mars 2018

Sainte-Angèle-de-Prémont – 2^e versement des quotes-parts 2018

3 avril 2018

Maskinongé – 2^e versement des quotes-parts 2018

10 avril 2018

Saint-Justin – 2^e versement des quotes-parts 2018

B. AUTRES CORRESPONDANCES

3 avril 2018

Banque Manuvie – Relevé des opérations au 31 mars 2018, Solde :
280 855,06 \$.

10 avril 2018

Desjardins Sécurité Financière – Rapport de placement du régime de retraite simplifié.

11 avril 2018

Desjardins –Lettre mentionnant que notre conseillère est maintenant Madame Vicky Gélinas.

2018-04-057

IL EST PROPOSÉ par Madame Sylvie Noël et résolu unanimement de déposer cette liste de correspondance aux archives de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré.

5. PRÉSENTATION DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR

DÉLÉGATION DE POUVOIR MARIO PAILLÉ SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Réunion régulière du 19 avril 2018

Fonds Administration

| | | |
|--------------------------------|--------------------------------------|----------|
| Bell | Téléphone administration mars | 267,26 |
| Hydro-Québec | Électricité Bâtiment SE | 1 792,78 |
| Hydro-Québec | Électricité Puits SA-21 | 558,72 |
| Salaires au 22-03-2018 | Employés et Conseil d'administration | 3 320,21 |
| Hydro-Québec | Électricité Compteur SJ | 46,00 |
| Hydro-Québec | Électricité Compteur SL | 39,88 |
| Hydro-Québec | Électricité Chambre 206 | 133,22 |
| Salaires au 29-03-2018 | Employés | 2 673,95 |
| Hydro-Québec | Électricité Chambre 102 | 27,64 |
| Hydro-Québec | Électricité Puits SU-04 | 234,87 |
| Hydro-Québec | Électricité Puits SU-02 | 2 324,66 |
| Hydro-Québec | Électricité Puits SU-01 | 305,37 |
| Hydro-Québec | Électricité Chambre 104 | 5,13 |
| Salaires au 05-04-2018 | Employés | 2 673,95 |
| L'Union-Vie | Assurances collectives avril 2018 | 1 168,27 |
| Bell Mobilité | Cellulaire avril 2018 | 93,63 |
| Bell Mobilité | Pagelettes avril 2018 | 75,98 |
| Hydro-Québec | Électricité Puits SU-03 | 2 497,94 |
| Desjardins Sécurité financière | Cotisations RPA mars 2018 | 2 110,30 |
| Receveur Général Canada | DAS mars 2018 | 2 693,65 |
| Revenu Québec | DAS mars 2018 | 5 885,99 |
| Salaires au 12-04-2018 | Employés | 2 673,95 |
| Hydro-Québec | Électricité Puits SA-22 | 160,41 |
| Hydro-Québec | Électricité Bâtiment SA | 3 465,12 |
| Hydro-Québec | Électricité Puits SA-23/24 | 4 754,82 |
| Hydro-Québec | Électricité Puits SE-11/12 | 3 949,06 |
| Hydro-Québec | Électricité Réservoir SE | 28,82 |

| | | |
|--------------|---------------------------------------|------------------|
| Sogetel | Service téléphone BSA + Lien internet | 208,05 |
| Hydro-Québec | Électricité Compteur MK | 37,71 |
| | | 44 207,34 |

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Mario Paillé dépose aux membres du conseil le rapport préparé en date du 19 avril 2018 relativement aux dépenses autorisées par le trésorier dans le cadre du règlement sur la délégation de pouvoir pour la période se terminant le 19 avril 2018 ;

2018-04-058

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gaétan Beauclair et résolu unanimement de déposer aux archives de la Régie le rapport préparé en date du 19 avril 2018 relativement aux dépenses payées dans le cadre du règlement sur la délégation de pouvoir.

6. APPROBATION DES COMPTES

COMPTES SOUMIS POUR APPROBATION AU 19 AVRIL 2018

FONDS ADMINISTRATION

| | | | |
|------|-----------------------------------|---|------------------|
| 8417 | I Scream Linux | Renouvellement du nom de domaine | 21,85 |
| 8418 | Pharmacie Chantale Gaboury | Papiers mouchoirs | 10,33 |
| 8419 | Garage RS Lessard | Déneigement - versement avril 2018 | 845,07 |
| 8420 | AIE Informatique | Batterie et soutien technique pour le serveur | 47,99 |
| 8421 | Location C.D.A. | Boyau d'aspirateur et embouts | 126,09 |
| 8422 | Aspirateurs Serge Gaboury | Entretien ménager des bureaux | 425,41 |
| 8423 | I. Gagnon & fils | Quincaillerie diverse | 602,51 |
| 8424 | Entreprises Paul St-Yves | Déneigement - versement avril 2018 | 488,64 |
| 8425 | Mun. Ste-Angèle-de-Prémont | Lampes de poche | 282,66 |
| 8426 | Dépanneur 350 | Essence et diesel | 500,12 |
| 8427 | Réseau Environnement | Programme d'économie d'eau potable | 316,18 |
| 8428 | Plomberie Guillemette | Installation UV de la Résidence Lafleur | 688,70 |
| 8429 | Groupe Environex | Analyses de laboratoire | 344,93 |
| 8430 | Veolia Water Technologies | Lampes UV pour Résidence Lafleur | 1 779,05 |
| 8431 | Systèmes Hydrauliques Louiseville | Réparation d'un moteur électrique | 141,01 |
| 8432 | Toshiba Solution d'affaires | Photocopies | 71,43 |
| 8433 | Dicom Express | Frais de messagerie | 70,15 |
| 8434 | Morency, société d'avocats | Honoraires d'avocats | 4 301,05 |
| 8435 | F. Lacerte | Réparation de la porte de garage | 381,09 |
| | | | 11 444,26 |

Je soussigné, trésorier de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré, certifie sous mon serment d'office que des crédits sont disponibles aux différents postes budgétaires pour les comptes présentés à la présente réunion.

En foi de quoi, j'ai donné le présent certificat, ce 19 avril 2018.

Mario Paillé, trésorier

2018-04-059

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Sylvain Arvisais et résolu unanimement d'approuver et d'acquitter tous les comptes présentés ci-dessus pour une somme de onze mille quatre cent quarante-quatre et vingt-six (11 444,26 \$) pour l'administration.

7. DÉPÔT DES RÉSULTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2018

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Mario Paillé dépose aux membres le suivi budgétaire au 31 mars 2018 préparé en date du 11 avril 2018 ;

POUR CE MOTIF :

2018-04-060

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Réjean Carle et résolu unanimement de déposer aux archives de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré le suivi budgétaire au 31 mars 2018 préparé en date du 11 avril 2018.

8. CONSOMMATION HEBDOMADAIRE

Monsieur Francis Morel-Benoit dépose le rapport habituel préparé en date du 19 avril 2018 sur le suivi des consommations hebdomadaires.

9. SUIVI DES NAPPES DE LA RÉGIE

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

10. PLUVIOMÉTRIE

Monsieur Francis Morel-Benoit dépose le rapport habituel préparé en date du 3 avril 2018 relativement à la pluviométrie.

11. INFORMATIONS SUR LES OPÉRATIONS ET ÉQUIPEMENTS

11.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS DE FRANCIS MOREL-BENOÎT

Rapport de Francis Morel Benoit sur les activités d'opération et d'entretien des équipements de la Régie :

- Le ressort de la porte de garage a cassé. Nous l'avons fait réparer par F. Lacerte.
- Hydro-Québec sont venu installer une antenne passive pour notre compteur du SA-23/24 afin d'améliorer la communication.
- Nous avons fait lubrifier un amortisseur du Sprinter puisqu'il faisait du bruit.

- Nous fait faire le changement d'huile et le nettoyage des freins du F-150 et ils ont fait une mise au point de la transmission puisqu'elle donnait des coups.
- Le débitmètre du SU-04 est commandé
- Nous avons remplacé la batterie du Back-Ups du serveur au BSE.
- Un groupe d'étudiants de l'UQAM vont venir le 7 mai.
- Nous avons fait réparer le moteur électrique de la pompe péristaltique du BSA.
- Les sondes de détection d'eau dans nos puits seront installées le 25 avril.
- Nous devons répondre avant le 23 avril au MDDELCC en rapport aux avis de non-conformité concernant nos adresses d'échantillonnage.
- Des variations de tension électrique cause des alarmes pour nos puits de Ste-Ursule. Hydro-Québec sont venu voir tenter de trouver le problème.
- Des pannes électriques ont causé des problèmes pour nos puits de Ste-Ursule et St-Édouard. Les filles ont utilisé les génératrices pour régler le problème.
- Le verglas a brisé plusieurs arbres dans nos chemins d'accès aux puits de Ste-Ursule et St-Édouard. Nous avons demandé à Muriel Thibodeau de venir couper les arbres.
- Nous avons fait emplir les réservoirs de diésel des génératrices.

11.2 CONTRATS DE DÉNEIGEMENT

CONSIDÉRANT QUE les contrats de déneigement des terrains de la Régie d'aqueduc de Grand Pré viennent à échéance au 30 avril 2018 ;

CONSIDÉRANT QU'il y aurait lieu de demander des soumissions sur invitation séparées pour les travaux de déneigement dans les secteurs de Ste-Ursule/St-Édouard et de Sainte-Angèle ;

CONSIDÉRANT QUE Mario Paillé dépose aux membres du Conseil d'administration de la Régie d'aqueduc de Grand Pré un projet de demande de soumission sur invitation pour chacun des secteurs mentionnés ;

POUR CES MOTIFS

2018-04-061

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jonathan Lacourse et résolu unanimement que les membres du Conseil d'administration de la Régie d'aqueduc de Grand Pré autorisent Mario Paillé, secrétaire trésorier à demander des soumissions sur invitation séparées pour les travaux de déneigement dans les secteurs de Ste-Ursule/St-Édouard et de Sainte-Angèle, et ce pour une durée de trois ans.

QUE les soumissionnaires ont jusqu'au 16 mai 2018 à 11 h 00 pour déposer leur soumission.

QUE l'ouverture publique des soumissions se tiendra au bureau de la Régie le 16 mai 2018 à 11 h 00.

QUE Messieurs Mario Paillé, secrétaire-trésorier et Francis Morel-Benoit, responsable des opérations soient mandatés pour procéder à l'ouverture des soumissions et à l'analyse de leur conformité.

11.3 LIEN INTERNET ENTRE LE RÉSERVOIR DE SAINT-ÉDOUARD ET LA NOUVELLE RÉPARTITRICE

CONSIDÉRANT QU'un lien de fil internet dans un tuyau de PVC pourrait être installé entre le réservoir de Saint-Édouard et la nouvelle répartitrice ;

CONSIDÉRANT QUE l'on pourrait profiter du fait qu'une tranchée devra être creusée pour l'installation du nouveau cabinet à côté de la tour de ELPC pour le projet de télémétrie pour en faire l'installation ;

POUR CES MOTIFS :

2018-04-062

IL EST PROPOSÉ par Madame Sylvie Noël et résolu unanimement de procéder à l'installation d'un fil internet dans un tuyau de PVC entre le réservoir de Saint-Édouard et la nouvelle répartitrice.

11.4 MANDAT À MONSIEUR LUC DURAND AUPRÈS D'INDUSTRIE CANADA POUR LES FRÉQUENCES RADIOS

CONSIDÉRANT QUE des modifications dans l'assignation des fréquences radios pourraient être nécessaires pour le projet de remplacement et de reconfiguration du système de communication radio pour la télémétrie ;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Luc Durand, ingénieur de la firme Origine a déjà monté le devis du projet et semble être la personne toute indiquée pour procéder aux modifications nécessaires des fréquences radios auprès d'Industrie Canada ;

POUR CES MOTIFS :

2018-04-063

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gaétan Beauclair et résolu unanimement de mandater Monsieur Luc Durand, ingénieur à représenter la Régie pour toutes démarches nécessaires auprès d'Industrie Canada relatives au projet de remplacement et de reconfiguration du système de communication radio pour la télémétrie.

11.5 ENTENTE AVEC ELPC CONCERNANT L'INSTALLATION D'ANTENNES DANS LEUR TOUR

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise 9195-5302 Québec inc. (ci-après nommée ELPC) possède une tour sur les terrains de la Régie à Saint-Édouard-de-Maskinongé ;

CONSIDÉRANT QU'un contrat de location a été signé le 14 août 2014 entre la Régie et ELPC ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie fournit l'électricité à ELPC en échange du service internet ;

CONSIDÉRANT QUE de nouvelles antennes sont nécessaires pour le projet de remplacement et de reconfiguration du système de communication radio pour la téléométrie ;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Marc-André Forest, président de ELPC a donné l'autorisation par courriel à la Régie, le 1^{er} septembre 2017, de procéder à une étude de charge de la tour et d'y installer de nouvelles antennes ;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Luc Durand, ingénieur de la firme Origine qui a été mandaté par la Régie pour monter le devis du projet a obtenu de ELPC une liste de nouvelles antennes qu'ils veulent installer dans leur tour ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie a mandaté la firme Axnor pour procéder à une étude de charge de la tour de ELPC en fonction des nouvelles antennes projetées par la Régie et par ELPC ;

CONSIDÉRANT QUE l'étude de charge de la firme Axnor, dont les résultats ont été présentés à ELPC, confirme que la tour peut supporter les nouvelles antennes projetées ;

CONSIDÉRANT QUE ELPC n'ont toujours pas procédé au remplacement de leurs antennes dans la tour ;

CONSIDÉRANT QUE l'étude de charge réalisée ne tient pas compte des antennes actuelles de la tour ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie est en mode de réalisation de son projet et que les travaux débiteront bientôt ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie a déjà défrayé les coûts d'une étude de charge de la tour dont ELPC bénéficie également ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie n'a pas l'intention de déboursier une somme supplémentaire si une nouvelle étude de charge s'avère nécessaire en raison de l'inaction de ELPC ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie se décharge de toutes responsabilités pour tous bris ou dommages qui pourraient être causés à la tour parce que les nouvelles antennes de ELPC ne sont pas installées ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de revoir l'entente entre ELPC et la Régie ;

POUR CES MOTIFS :

2018-04-064

IL EST PROPOSÉ par Monsieur François Gagnon et résolu unanimement de mandater Madame Barbara Paillé, présidente de la Régie pour négocier et signer une nouvelle entente avec ELPC.

11.6 EMPLOI-ÉTUDIANT – EMBAUCHE D’UN AIDE-OPÉRATEUR

CONSIDÉRANT QUE la demande de Monsieur Francis Morel-Benoit, responsable des opérations, pour l’embauche d’un étudiant à titre d’aide-opérateur afin de pallier au surplus de travail durant la période estivale avait été autorisée (Résolution 2018-02-028) ;

CONSIDÉRANT QUE quatre candidats ont été rencontrés en entrevue ;

CONSIDÉRANT QUE Madame Barbara Paillé, Messieurs Francis-Morel-Benoit et Mario Paillé recommandent aux membres du conseil d’administration l’embauche de Monsieur Djourdikh Hamza ;

POUR CES MOTIFS :

2018-04-065 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Sylvain Arvisais et résolu que les membres du conseil d’administration autorisent l’embauche de Monsieur Djourdikh Hamza à titre d’aide-opérateur à compter du 5 juin 2018, pour une période de 12 semaines à raison de 35 heures par semaine au salaire de 16,50 \$ de l’heure.

11.7 PROJET DE TÉLÉMÉTRIE – DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION

CONSIDÉRANT QUE la construction de la dalle de béton, l’installation du cabinet et le creusement de la tranchée pour le raccordement des antennes de la tour nécessite l’obtention d’un permis de construction auprès de la municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé ;

POUR CE MOTIF :

2018-04-066 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Jonathan Lacourse et résolu unanimement que les membres du conseil d’administration de la Régie autorisent Monsieur Mario Paillé, secrétaire-trésorier à faire la demande du permis de construction.

12. ORGANISMES DES BASSINS VERSANTS – RIVIÈRE DU LOUP-YAMACHICHE ET MASKINONGÉ

Aucun développement.

13. VARIA

13.1 DÉPÔT DU RAPPORT DE PROPOSITION D’UN NOUVEAU MÉCANISME PALLIATIF

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de revoir la formule de calcul du mécanisme palliatif des municipalités qui dépassent leur débit de consommation réservé afin de l’adapter à la situation actuelle de la Régie ;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de la création d’une nouvelle formule de calcul du mécanisme palliatif a été accordé à la société de comptables professionnels agréés Mallette S.E.N.C.R.L. (Résolution 2018-02-033) ;

CONSIDÉRANT QUE Mallette S.E.N.C.R.L. ont présenté le 15 mars 2018 le rapport de proposition d’un nouveau mécanisme palliatif aux membres du conseil d’administration de la Régie ;

POUR CES MOTIFS :

2018-04-067

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gaétan Beauclair et résolu unanimement que les membres du conseil d’administration acceptent le dépôt du rapport de proposition d’un nouveau mécanisme palliatif tel présenté par Mallette S.E.N.C.R.L.

13.2 APPLICATION DU MÉCANISME PALLIATIF - 2017

CONSIDÉRANT QU’au cours de l’année 2017 la consommation réelle de la municipalité d’Yamachiche a dépassé son débit réservé;

CONSIDÉRANT QUE l’entente intermunicipale prévoit un mécanisme relatif à cette situation et qu’il y a lieu de l’appliquer et que la présente résolution inclut le texte de l’entente relatif à ce sujet ;

| | | | |
|--|---|---|--|
| Calcul de la pénalité de surconsommation | | | |
| Article 9 de l'entente intermunicipale | | | |
| Mécanisme palliatif | | | |
| Lorsqu'au cours d'un exercice financier, la consommation réelle d'une municipalité excédera sa capacité maximum de consommation telle qu'établie à l'article 8, cette municipalité paiera à la régie les coûts de cet excédent de consommation qui seront calculés de la façon suivante: | | | |
| Dépenses annuelles en immobilisations à caractère intermunicipal | x | Excédent de consommation en (gallons ou mètres cube) par jour | |
| Total des capacités maximum de consommation en (gallons ou mètres cubes) par jour | | | |
| | | | |

| | | | |
|---|--|--|--|
| <p>Pour déterminer l'excédent de consommation en (gallons ou mètres cube) par jour, on établira d'abord la consommation journalière moyenne de chaque mois de l'exercice financier, en divisant la consommation de chaque mois par le nombre de jours de ce mois. On retiendra ensuite la consommation journalière moyenne du mois où celle-ci aura été la plus élevée dans l'exercice financier, de laquelle on soustraira la capacité maximale de consommation par jour. Si le solde est positif, il constituera l'excédent de consommation par jour.</p> | | | |
| <p>La régie déduira ce paiement additionnel des paiements dus par les autres municipalités, et cela en proportion du volume d'eau que chacune n'a pas utilisé de sa capacité maximale de consommation par rapport au volume d'eau total non utilisé, par les municipalités qui ont consommé moins.</p> | | | |
| | | | |
| <p>Sera nulle et sans effet en cas d'incendie ou d'entretien majeur. La corporation municipale qui subira un tel événement, informera l'autre partie des faits, dans les trente (30) jours qui suivent.</p> | | | |

| | | | |
|--|---------|--|-------|
| Dépenses annuelles en immobilisations à caractère intermunicipal | = | Paiement en capital et intérêts de la dette long terme de l'année en cause et des immobilisations à même le budget (1) | |
| | | | |
| Total des capacités maximum | = | Débits réservés (2) | |
| | | | |
| Excédent de consommation | = | Établi par la moyenne de consommation selon le bilan de consommation annuel en utilisant les semaines pour établir les moyennes mensuelles (3) | |
| | | | |
| (1) paiement en capital et intérêts de la dette long terme pour 2017 et immobilisations à même le budget | | | |
| Intérêts - NAT – REG.11 | 2911831 | 0 \$ | |
| Intérêts - NAT – REG. 9 | 2911841 | 9 312,50 \$ | |
| Intérêts - REF. REG. 17 | 2919898 | 22 973,11 \$ | |
| | | | |
| Capital - NAT – REG. 11 | 2911830 | 0 \$ | |
| Capital - NAT – REG. 9 | 2911840 | 745 000,00 \$ | |
| Capital – RÉG 17 | 2919897 | 94 300,00 \$ | |
| | | | |
| Immobilisations budget | 3100000 | 16 704,60 \$ | |
| | | 888 290,21 \$ | |
| | | | |
| (2) Débits réservés | | | |
| | | GIPJ | % |
| St-Justin | | 148 000 | 3,7% |
| Ste-Ursule | | 270 000 | 6,7% |
| Maskinongé | | 466 000 | 11,6% |
| Louiseville | | 2 400 000 | 59,5% |
| Ste-Angèle | | 125 000 | 3,1% |
| St-Léon | | 125 000 | 3,1% |
| Yamachiche | | 500 000 | 12,4% |

| | | | |
|--|---|-----------|--------------|
| | | 4 034 000 | 100,0% |
| (3) Excédent de consommation | | 551 801 | Qmax |
| Voir document joint | | 500 000 | DR |
| | | 51 801 | Excédent |
| Formule : | | | |
| 888 290,21 \$ | x | 51 801 | 11 406,62 \$ |
| 4 034 000 | | | |
| Voir tableau joint à la présente résolution pour le calcul de la répartition de la pénalité aux autres municipalités | | | |

POUR CES MOTIFS

2018-04-068

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Réjean Carle et résolu que le Conseil d'administration de la Régie d'aqueduc de Grand Pré autorise le secrétaire trésorier à faire parvenir à la municipalité d'Yamachiche une facture au montant de 11 406,62 \$ relative à l'application du mécanisme palliatif prévue à l'entente intermunicipale en cas de dépassement du débit réservé **ET** autorise le secrétaire trésorier à remettre aux autres municipalités membres de la Régie d'aqueduc de Grand Pré les sommes ainsi perçues de la municipalité d'Yamachiche selon les proportions établies au tableau joint à la présente résolution.

13.3 NOMINATION DES VÉRIFICATEURS EXTERNES POUR L'ANNÉE 2018

CONSIDÉRANT QUE Mallette CPA. ont déposé en date du 29 mars 2018 une prévision d'honoraires pour le mandat de vérification du rapport financier de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018 au montant de 6 325,00 \$ pour la vérification annuelle et des taux variant de 100,00 \$ à 300,00\$ de l'heure pour des travaux additionnels de comptabilité ;

CONSIDÉRANT QUE pour la vérification de ses livres, le Conseil d'administration de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré doit, en vertu de l'article 966 du Code municipal, nommer un vérificateur externe ;

POUR CES MOTIFS :

2018-04-069

IL EST PROPOSÉ par Monsieur François Gagnon et résolu unanimement de nommer à titre de vérificateur externe la firme Mallette CPA pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018 aux conditions contenues à la prévision des honoraires déposée en date du 29 mars 2018, à savoir : 6 325,00 \$ pour la vérification annuelle et des taux variant de 100,00 \$ à 300,00\$ de l'heure pour des travaux additionnels de comptabilité.

